

nombre de belles maisons bâties dans le goût moderne.

Ce lieu est commerçant ; outre un marché qui se tient le mercredi de chaque semaine, il y a trois belles foires qui se tenaient autrefois à St-Germain, d'où elles ont été transférées à Ambérieux, et qui ont lieu les jours de St-Simon, St-Nicolas et St-Antoine. La principale branche de commerce de ces foires est celle des noyaux et du chanvre ; celle de St-Simon est aussi celle où se vend beaucoup de cercles de tonneaux, vases et ustensiles propres à la manutention des vins.

Le vin est la principale production de la commune. Les vignes ont presque toutes leur aspect au midi et au couchant. L'on donne les plus grands soins à leur culture ; elles sont tenues à deux mètres et plus de hauteur, ce qui est très dispendieux à cause des échelas. Presque tous les cultivateurs de cette commune sont vigneron ; les vignes se cultivent à moitié fruit. Le propriétaire fournit l'engrais ; le vigneron les échelas ; c'est ce dernier qui fait tous les frais des vendanges. Il est aussi obligé de relier chaque année les tonneaux du maître, sans aucune rétribution.

La population d'Ambérieux est de 2,286 habitants. Lors de l'établissement des départements et des districts, il fut le lieu où siégea le tribunal du district de St-Rambert. Il y a subsisté jusqu'à leur suppression, lors de la publication de la Constitution de l'an IV. L'on sait que sous cet ordre de choses il n'y avait pas de tribunaux d'appel en titre, mais que les appellations se portaient de tribunaux à tribunaux, dont un tableau était formé dans chaque tribunal. Le tableau des tribunaux pardevant lesquels se portaient les appels des jugements rendus par celui d'Ambérieux, comprenait les tribunaux de Belley, Nantua, Bourg, Montluel, Trévoux, et hors le département, ceux de Lyon et de Villefranche.

Avant cet ordre de choses, cette commune était le chef-lieu d'une justice seigneuriale qui s'exerçait sur les lieux mêmes.